



**SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE**

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Direction de la coordination et du management de  
l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

**Nos réf.** : 0220/CF/2015

Nantes, le 27 mai 2015

**Vos réf.** : Dossier n° 44-2015-00070

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'aménagement de la ZAC de La Gaudinière sur la commune de La Montagne présenté par Nantes Métropole Aménagement.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a émis un avis favorable sur ce projet lors de sa réunion du 26 mai dernier.

Néanmoins, le bureau de la CLE souhaite que le pétitionnaire complète :

- La partie traitant des indicateurs de suivi des mesures compensatoires en définissant précisément quels indicateurs seront suivis en fonction du type de restauration ou d'entretien réalisés.
- la partie traitant des eaux usées. En effet, l'article 6 du règlement du SAGE précise que le pétitionnaire doit veiller à la compatibilité des projets avec les capacités de collecte et d'épuration de l'agglomération concernée par le projet. Ici, le pétitionnaire propose de raccorder les eaux usées de la future ZAC de La Gaudinière au réseau d'eaux usées communal. Néanmoins, aucune donnée n'est fournie pour apprécier :
  - La qualité des effluents qui seront traités par la station d'épuration ;
  - La capacité de la station d'épuration à accueillir ces effluents et à les traiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

  
Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire